

L'exercice d'une activité professionnelle requière le choix d'une structure d'exercice. Pendant longtemps, le choix des entrepreneurs se résumait à une simple option entre l'entreprise individuelle et la société pluripersonnelle. Et si l'entrepreneur voulait exercer *seul* son activité, il devait se résoudre, soit à engager tout son patrimoine en agissant sous son nom et pour son compte, soit à trouver un associé de « paille » dans le cadre d'une société à risque limité...

Ce temps est désormais révolu ; le législateur a commencé par martyriser le droit des sociétés, en acceptant l'idée, *a priori saugrenue*, de l'associé unique (loi du 11 juillet 1985 instituant la SARL avec un seul associé, ou « EURL »), avant de consacrer l'idée, *jadis hérétique*, du patrimoine d'affectation en mettant fin au principe de l'unicité du patrimoine (loi du 15 juin 2010 instituant le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, ou « EIRL »).

L'évolution est en cours. L'EURL n'est plus la seule société unipersonnelle (V. la loi du 12 juillet 1999, prévoyant la possibilité de créer une SAS unipersonnelle), et le législateur n'a eu de cesse que de desserrer les contraintes pesant sur les entreprises individuelles, jusqu'à prévoir un statut fiscal et social ultra-simplifié pour les micro-entreprises (loi du 4 août 2008 instituant le statut de « l'auto-entrepreneur »), ou plus récemment en simplifiant encore le régime de l'EIRL (loi du 22 mai 2019 pour la croissance et la transformation des entreprises).

Ces évolutions ont parfois été critiquées, souvent encouragées, mais jamais elles n'ont laissées indifférentes. Comment en effet, un juriste pourrait-il rester muet devant l'amoncellement des questions, parfois fondamentales, générées par la dualité de patrimoine chez une même personne ou bien par la nécessaire adaptation du droit des sociétés lorsqu'elles sont créées par un seul associé ? *C'est précisément tout l'enjeu de ce colloque consacré aux structures individuelles ; savoir d'où l'on vient, ce qui a été réalisé et ce qui reste à accomplir.*

#### RESPONSABLES SCIENTIFIQUES :

**Arnaud de Bissy**, Professeur, Université Toulouse Capitole  
**Nadège Jullian**, Professeur, Université de Perpignan  
**Sandrine Tisseyre**, Professeur, Université Toulouse Capitole

# LES STRUCTURES INDIVIDUELLES

6 mars 2020 **Manufacture des Tabacs, Amphi Colloques - Guy Isaac**



Création & Impression : COPIER | www.copier.fr | © 05 62 08 91 88



**INSTITUT  
FÉDÉRATIF  
de  
RECHERCHE**  
Mutation des  
normes juridiques

CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES  
INSTITUT DES ÉTUDES JURIDIQUES DE  
L'URBANISME, DE LA CONSTRUCTION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### LIEU DE LA MANIFESTATION

Université Toulouse 1 Capitole,  
Amphithéâtre Colloques - Guy-Isaac,  
Manufacture des Tabacs,  
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse.

#### INSCRIPTION EN LIGNE :

<https://ifdroit.ut-capitole.fr/> (rubrique Agenda)

RENSEIGNEMENTS : [ifr@ut-capitole.fr](mailto:ifr@ut-capitole.fr)

- 8 h 45 | *Accueil des participants*
- 9 h 00 | Mot d'accueil de la Présidente de l'université et/ou du Doyen de la faculté de droit
- 9 h 10 | Mot d'accueil de la directrice du Centre de droit des affaires (CDA)
- 9 h 20 | *Propos introductifs*  
Arnaud de Bissy et Nadège Jullian

## MATINÉE | LES STRUCTURES INDIVIDUELLES : DES STRUCTURES D'EXERCICE ATTRACTIVES ?

1<sup>ÈRE</sup>  
TABLE RONDE

### Les stratégies tenant au choix

Modérateur et discutant :  
Céline Mangematin, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*

### Hier

- 9 h 30 | *Aspects historiques des structures individuelles*  
Jean-Philippe Hias, *Doctorant, Université de Rennes 1*
- 9 h 40 | *Aspects théoriques de l'admission des structures individuelles*  
Adeline Thobie, *Docteur en droit, Université de Rennes 1*
- Aujourd'hui**
- 9 h 50 | *Le caractère protéiforme des structures individuelles*  
Christophe Dejean-Ozanne, *Docteur en droit, Université Toulouse Capitole*
- 10 h 00 | *La diversité des choix offerts au commerçant*  
Christine Lebel, *Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Franche-Comté*
- 10 h 10 | *Discussion et pause*

2<sup>ÈME</sup>  
TABLE RONDE

### La flexibilité de constitution

Modérateur et discutant : Moussa Thioye, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*

### Les atouts

- 10 h 40 | *L'EARL, une modalité de valorisation du patrimoine de l'entrepreneur agricole*  
Didier Krajeski, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*
- 10 h 50 | *Les contours fiscaux du patrimoine professionnel de l'agriculteur*  
Sophie de Fontaine, *Maître de conférences HDR, Université Toulouse Capitole*
- 11 h 00 | *La souplesse de création*  
Emmanuel Cordelier, *Maître de conférences, Institut National Universitaire Champollion*
- 11 h 10 | *La protection du conjoint de l'entrepreneur*  
Sandrine Tisseyre, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*
- 11 h 20 | *Capital individuel versus capital social*  
Constant Djama, *Maître de conférences en gestion, TSM*
- 11 h 30 | *Discussion*

### Les incertitudes

- 11 h 50 | *Octroi de sûretés et EIRL*  
Francine Macorig-Venier, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*
- 12 h 00 | *Un OVNI fiscal : l'EIRL assimilée à une EURL soumise à l'IS*  
Gilles Dedeurwaeder, *Maître de conférences HDR, Université Toulouse Capitole*
- 12 h 10 | *Discussion*

## APRÈS-MIDI | LES STRUCTURES UNIPERSONNELLES : DES STRUCTURES D'EXERCICE PERFORMANTES ?

1<sup>ÈRE</sup>  
TABLE RONDE

### Le fonctionnement des structures unipersonnelles, une organisation modulable

Modérateurs et discutants : Sandrine Tisseyre et Arnaud de Bissy, *Professeurs de droit privé, Université Toulouse Capitole*

### La souplesse

- 14 h 00 | *Les pouvoirs de l'associé unique*  
Nadège Jullian, *Professeur de droit privé, Université de Perpignan*
- 14 h 10 | *La négociation collective dans la petite entreprise*  
Gwennaël François, *Maître de conférences HDR en droit privé, Université Clermont Auvergne*
- 14 h 20 | *Le financement des structures individuelles*  
Jean-Marc Moulin, *Professeur de droit privé, Université de Perpignan*
- 14 h 30 | *Les relations ingénieuses entre les patrimoines*  
Julien Laurent, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*
- 14 h 40 | *Le contrat avec soi-même en fiscalité : mythe ou réalité ?*  
Arnaud de Bissy, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*
- 14 h 50 | *Discussion*

### Le risque

- 15 h 10 | *Le risque pénal*  
Emilie Garreau, *Docteur en droit, Université Toulouse Capitole*
- 15 h 20 | *Le risque de la défaillance économique*  
Bertille Ghandour, *Maître de conférences en droit privé, Université de Picardie Jules Verne*
- 15 h 30 | *L'exercice d'activités commerciales par les associations : filialisation ou sectorisation ?*  
Thierry Eychenne, *Expert comptable, Commissaire aux comptes (Sodecal)*
- 15 h 40 | *Discussion et pause*

2<sup>ÈME</sup>  
TABLE RONDE

### La transmission des structures unipersonnelles, une opération facilitée

Modérateur et discutant : Nadège Jullian, *Professeur de droit privé, Université de Perpignan*

- 16 h 00 | *Transmission des structures unipersonnelles*  
Hélène Durand, *Maître de conférences, Université de Perpignan*
- 16 h 10 | *La transmission successorale de l'entreprise individuelle*  
Isabelle Sérandour, *Professeur de droit privé, Université de Brest*
- 16 h 20 | *Les aspects fiscaux de la transmission des structures unipersonnelles*  
Olivier Debat, *Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole*
- 16 h 30 | *Discussion*